

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 juin 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 prévoyant des mesures dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2022 en raison de la crise sanitaire.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, BARABEAU Laëtitia, BONNIN Isabelle, BLAIN David, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GAGNON-BABIN Julie,

Absents excusés : Mme TELINGE Sophie (pouvoir M. PERÉ), M. RIAL Miguel (pouvoir Mme RAINE), M. CZERWINSKI Stanislaw (pouvoir Mme GAGNON-BABIN), M. ROY Dominique (pouvoir Mme GAGNON-BABIN).

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Laëtitia BARABEAU ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022.

A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Réf.	Objet
DECISION 12-22	Demande subvention CD17 passage LED Gymnases (G2 et G3). Coût des travaux 28 682,98 € HT Subvention sollicitée (50%) : 14 341,49 € HT
DECISION 13-22	Demande subvention CD17 passage LED Stade. Coût 7 065,11 € HT. Subvention sollicitée (25%) 1 766,28 €.
DECISION 14-22	Marché de travaux Maison Charrier lot n°7 (Electricité) : Avenant n°2 plus value de 792,77 € HT.
DECISION 15-22	Fixation Tarifs Régie Donjon Halte Jarcauire pour des nouveaux produits mises en vente au Donjon (livre les petites histoires : :3 € ; Jeu 7 familles : 6,50 € ; Livre Les chevaliers du Moyen Age : 4,50 € ; Livre la vie au Moyen Age : 5 € ; Dico St Jacques : 8 € ; Arbalète bois jouet : 12 € et modification tarifs : Carte postale 0,40 € ; Arc et flèches : 16 € ; Fronde : 7,50 € et Bouclier : 15,50 €.
DECISION 16-22	Fixation Tarifs Régie Donjon Halte Jarcauire : Rajout tarif livre « Le Lycée de Pons » 24 €
DECISION 17-22	Marché de travaux Maison Charrier lot n°6 (Revêtement de sol) : avenant n°1 plus value de 8 910 € HT.
DECISION 18-22	Vente lits non utilisés stockés à l'école maternelle au prix de 10 € l'unité.
DECISION 19-22	Renouvellement cotisation AMF17 (1 039,20 €).
DECISION 20-22	Virement de la section Fonctionnement « Dépenses Imprévues Chap 022 » au compte 678 charges exceptionnelles en règlement du dédommagement de Mme Héraud Martine (bois) évoqué lors du précédent conseil municipal.

DECISION 21-22	Demande de subvention CD17 : réhabilitation Gymnase Daria Guérin Talbot (plafond et isolation). Coût 57 097,00 € HT. Subvention sollicitée (50 %) : 28 548,50 €.																					
DECISION 22-22	Tarifs Régie Donjon Halte Jacquaire : Rajout 2 produits en dépôt vente : Badge Pons : 2 € et Planche Pons : 18,50 €.																					
DECISION 23-22	Fixation tarifs vente produits issus de la ferme communale en cas de production plus importante que le besoin du Restaurant Scolaire et pendant les vacances scolaires estivales alors que la production continue.																					
DECISION 24-22	Demande de subvention CD17 Aménagement place de l'Europe, entrée de ville. Coût 742 607,80 € HT. Subvention sollicitée 91 480,00 €. Plan de financement du projet : <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;">✓</td> <td style="width: 85%;">ETAT – DETR (19,17 % du HT).....</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">142 392,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td>ETAT – DSIL (29,31 % du HT).....</td> <td style="text-align: right;">217 641,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td>SDEER (9,05 % du HT).....</td> <td style="text-align: right;">67 168,91 € HT</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td>Plan France Relance Vélo (10,15 % du HT).....</td> <td style="text-align: right;">75 404,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td>CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 (12,32 % du HT).....</td> <td style="text-align: right;">91 480,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td>Fonds propres (20,00 % du HT).....</td> <td style="text-align: right;">148 521,89 € HT</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">742 607,80 € HT</td> </tr> </table>	✓	ETAT – DETR (19,17 % du HT).....	142 392,00 € HT	✓	ETAT – DSIL (29,31 % du HT).....	217 641,00 € HT	✓	SDEER (9,05 % du HT).....	67 168,91 € HT	✓	Plan France Relance Vélo (10,15 % du HT).....	75 404,00 € HT	✓	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 (12,32 % du HT).....	91 480,00 € HT	✓	Fonds propres (20,00 % du HT).....	148 521,89 € HT		TOTAL	742 607,80 € HT
✓	ETAT – DETR (19,17 % du HT).....	142 392,00 € HT																				
✓	ETAT – DSIL (29,31 % du HT).....	217 641,00 € HT																				
✓	SDEER (9,05 % du HT).....	67 168,91 € HT																				
✓	Plan France Relance Vélo (10,15 % du HT).....	75 404,00 € HT																				
✓	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 (12,32 % du HT).....	91 480,00 € HT																				
✓	Fonds propres (20,00 % du HT).....	148 521,89 € HT																				
	TOTAL	742 607,80 € HT																				
DECISION 25-22	Défense intérêts de la commune dossier LABBE-TESSIER Christophe																					
DECISION 26-22	Location local immeuble sis 12 Avenue Gambetta (Cabinet ophtalmologie et orthoptie), bail à usage professionnel. Montant du loyer : 1 015 €/mois hors Charges et Hors Taxes), même loyer que la Perception, avec 3 mois de franchise totale le temps de la réalisation des travaux d'aménagement par le preneur.																					
DECISION 27-22	Demande de subvention CD17 travaux écoles (réajustement du montant des travaux). Coût 1 200 465,04 € HT. Subvention sollicitée CD17 300 116,26 € ; subvention sollicité Etat 334 894,00 €.																					
DECISION 28-22	Régie Droit de Place et Redevance occupation du Domaine Public : complément sur les dispositions réglementaires pour l'ouverture d'un compte DFP (Dépôt Fonds de Trésor).																					
DECISION 29-22	Instauration tarif de location pour la salle de réunion du gymnase Jacky Grand à la place de la Salle annexe « la Courtine ». Cette dernière n'étant plus mise à disposition, la salle de réunion du gymnase précitée est très demandée. Les tarifs sont inchangés, il s'agissait simplement d'enlever la Salle de la Courtine et de la remplacer par la Salle de Réunion du Gymnase Jacky Grand.																					

Examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 20220629A-DE : COMPTE DE GESTION 2021 Budget Ville de Pons

Sur le rapport de Monsieur Frédéric ERB, Conseiller aux Décideurs Locaux et de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Ville de Pons, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 20220629B-DE : COMPTE DE GESTION 2021 Budget Annexe Cinéma Le Vauban

Sur le rapport de Monsieur Frédéric ERB, Conseiller aux Décideurs Locaux et de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Annexe Cinéma le Vauban dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 20220629C-DE : COMPTE DE GESTION 2021 Budget Annexe Camping

Sur le rapport de Monsieur Frédéric ERB, Conseiller aux Décideurs Locaux et de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Annexe Camping dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 20220629D-DE : COMPTE DE GESTION 2021 Budget Annexe Maison de Santé

Sur le rapport de Monsieur Frédéric ERB, Conseiller aux Décideurs Locaux et de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Annexe Maison de Santé dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 20220629E-DE : COMPTE DE GESTION 2021 Budget Annexe Photovoltaïque

Sur le rapport de Monsieur Frédéric ERB, Conseiller aux Décideurs Locaux et de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Annexe Photovoltaïque dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 20220629F-DE : COMPTE DE GESTION 2021 Budget Annexe Lotissement d'Aquitaine

Sur le rapport de Monsieur Frédéric ERB, Conseiller aux Décideurs Locaux et de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Annexe Lotissement d'Aquitaine dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Monsieur le Maire quitte la séance qui est présidée par Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe. Présents : 22 – Votants : 26**

Délibération n° 20220629G-DE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget Ville de Pons

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Budget VILLE DE PONS					
<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	3 376 907,64	Dépenses	Prévu :	7 254 555,48
	Réalisé :	2 007 594,52		Réalisé :	6 137 089,33
	Reste à réaliser :	727 984,67		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	3 376 907,64	Recettes	Prévu :	7 254 555,48
	Réalisé :	1 898 776,27		Réalisé :	7 730 047,59
	Reste à réaliser :	580 470,29		Reste à réaliser :	0
Résultat cumulé de clôture de l'exercice					
	Investissement :	-108 818,25			
	Fonctionnement :	1 592 958,26			
	Résultat global :	1 484 140,01			

Délibération n° 20220629H-DE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget Annexe Cinéma Le Vauban
 Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

■ VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2021 et ARRÊTE ainsi les comptes :

Budget CINEMA LE VAUBAN					
<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	94 295,95	Dépenses	Prévu :	74 506,25
	Réalisé :	19 388,48		Réalisé :	63 896,41
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	94 295,95	Recettes	Prévu :	74 506,25
	Réalisé :	94 295,95		Réalisé :	82 163,48
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0
Résultat cumulé de clôture de l'exercice					
	Investissement :	74 907,47			
	Fonctionnement :	18 267,07			
	Résultat global :	93 174,54			

Délibération n° 20220629I-DE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget Annexe Camping
 Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

■ VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2021 et ARRÊTE ainsi les comptes :

Budget CAMPING MUNICIPAL					
<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	9 861,95	Dépenses	Prévu :	27 902,01
	Réalisé :	5 469,39		Réalisé :	13 346,85
	Reste à réaliser :	721,78		Reste à réaliser :	0

Recettes	Prévu :	9 861,95	Recettes	Prévu :	27 902,01
	Réalisé :	6 112,39		Réalisé :	14 939,04
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement :	643,00
Fonctionnement :	1 592,19
Résultat global :	2 235,19

Délibération n° 20220629J-DE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget Annexe Maison de Santé

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2021 et ARRÊTE ainsi les comptes :

Budget MAISON DE SANTE

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	134 129,28	Dépenses	Prévu :	73 072,38
	Réalisé :	87 315,43		Réalisé :	69 047,98
	Reste à réaliser :	2 685,10		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	134 129,28	Recettes	Prévu :	73 072,39
	Réalisé :	94 129,28		Réalisé :	74 419,09
	Reste à réaliser :	40 000,00		Reste à réaliser :	0

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement :	6 813,85
Fonctionnement :	5 371,11
Résultat global :	12 184,96

Délibération n° 20220629K-DE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget Annexe Photovoltaïque.

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2021 et ARRÊTE ainsi les comptes :

Budget PHOTOVOLTAÏQUE (Délibération n° 20220629K-DE)

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	32 967,22	Dépenses	Prévu :	17 441,37
	Réalisé :	32 967,22		Réalisé :	10 403,79
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	32 967,22	Recettes	Prévu :	17 441,37
	Réalisé :	31 524,41		Réalisé :	17 602,92
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 442,81
Fonctionnement	7 199,13
:	
Résultat global :	5 756,32

Délibération n° 20220629L-DE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget Annexe Lotissement Aquitaine
 Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2021 et ARRÊTE ainsi les comptes :

Budget LOTISSEMENT AQUITAINE					
Investissement			Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	230 869,41	Dépenses	Prévu :	261 218,77
	Réalisé :	228 426,87		Réalisé :	88 822,17
	Reste à réaliser	0,00		Reste à réaliser :	0
	:				
Recettes	Prévu :	230 869,41	Recettes	Prévu :	261 218,77
	Réalisé :	59 698,73		Réalisé :	86 177,46
	Reste à réaliser	0,00		Reste à réaliser :	0
	:				

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement :	-168 728,14
Fonctionnement :	-2 644,71
Résultat global :	-171 372,85

➤ **Monsieur le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.**

Présents : 23 – Votants : 27

Délibération n° 20220629M : Affectation Définitive du résultat - Budget Ville de Pons :

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **CONSTATE et APPROUVE** les états de restes à réaliser faisant apparaître : Dépenses d'investissement : 727 984,67 € - Recettes d'investissement : 580 470,29 €
- **DIT** que la section de fonctionnement au titre de l'année 2021 fait apparaître un excédent cumulé de **1 592 958,26 €**.
- **DÉCIDE** une affectation définitive de résultat (1068) de **256 332,63 €**.
- **DÉCIDE** que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à **1 336 625,63 €**, au titre de l'année 2022.
- **PRÉCISE** que le déficit cumulé d'investissement s'élève à **108 818,25 €** (compte 001 en 2022).

Délibération n° 20220629N : Affectation Définitive du résultat - Budget Annexe Cinéma le Vauban :

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2021 fait apparaître un excédent cumulé de 18 267,07 €.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à 18 267,07 €, au titre de l'année 2022.
- PRÉCISE que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à 74 907,47 € (compte 001 en 2022).

Délibération n° 20220629O : Affectation Définitive du résultat - Budget Annexe Camping :

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2021 fait apparaître un excédent cumulé de 1 592,71 €.
- DÉCIDE une affectation définitive de résultat (1068) de 78,78 €.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à 1 513,93 €, au titre de l'année 2022.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 643,00 € (compte 001 en 2022)

Délibération n° 20220629P : Affectation Définitive du résultat - Budget Annexe Maison de Santé :

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2021 fait apparaître un excédent cumulé de 5 371,11 €
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à 5 371,11 €, au titre de l'année 2022.
- PRÉCISE que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à 6 813,85 € (compte 001 en 2022).

Délibération n° 20220629Q : Affectation Définitive du résultat - Budget Annexe Photovoltaïque :

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2021 fait apparaître un excédent cumulé de 2 769,76 €
- DÉCIDE une affectation définitive de résultat (1068) de 1 442,81 €.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à 5 756,32 €, au titre de l'année 2022.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 1 442,81 € (compte 001 en 2022).

Délibération n° 20220629R : Affectation Définitive du résultat - Budget Annexe Lotissement d'Aquitaine :

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2021 fait apparaître un déficit cumulé de 2 644,71 €
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à -2 644,71 €, au titre de l'année 2022.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 168 728,14 € (compte 001 en 2022).

Délibération n° 20220629S : Budget Supplémentaire 2022 - Budget Ville de Pons

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- ADOPTE le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2022 concernant le budget principal VILLE DE PONS qui sera annexé à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE PONS		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	222 579,97	222 579,97
RECETTES	222 579,97	222 579,97
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	221 466,75	221 466,75
RECETTES	221 466,75	221 466,75

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 20220629T : Budget Supplémentaire 2022 - Budget Annexe Cinéma Le Vauban

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- ADOPTE le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2022 concernant le budget annexe CINEMA LE VAUBAN qui sera annexé à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET ANNEXE CINEMA LE VAUBAN		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	0	0
RECETTES	0	0
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	11 008,85	11 008,85
RECETTES	11 008,85	11 008,85

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 20220629U : Budget Supplémentaire 2022 - Budget Annexe Camping

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **ADOPTE** le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2022 concernant le budget annexe CAMPING qui sera annexé à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	- 1 000,00	-1 000,00
RECETTES	- 1 000,00	-1 000,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 471,69	1 471,69
RECETTES	1 471,69	1 471,69

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 20220629V : Budget Supplémentaire 2022 - Budget Annexe Maison de Santé

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **ADOPTE** le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2022 concernant le budget annexe MAISON DE SANTÉ qui sera annexé à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	0	0
RECETTES	0	0
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	0,45	0,45
RECETTES	0,45	0,45

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 20220629W : Budget Supplémentaire 2022 - Budget Annexe Photovoltaïque

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « Pour » et 3 abstentions Mme GAGNON-BABIN Julie et ses 2 pouvoirs) :

- **ADOPTE** le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2022 concernant le budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE qui sera annexé à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	36 550,00	36 550,00
RECETTES	36 550,00	36 550,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	0,24	0,24
RECETTES	0,24	0,24

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 20220629X : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2023

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CONSERVER** pour 2023, les tarifs applicables dans la délibération n° 20210630AA, tels qu'indiqué ci-dessous, et donc de ne pas appliquer le taux de croissance de l'indice des prix :
 - Exonération totale des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² (reconduction vote 2021)
 - Réfaction de 50 % sur les enseignes de 12 à 20 m² (reconduction vote 2021)
 - Exonération totale pour les préenseignes inférieures ou égales à 1,50 m² (instauration 2019, reconduction vote 2021)
 - Réfaction de 50 % sur les présenseignes supérieure à 1,50 m² (instauration 2019, reconduction vote 2021)
 - tarif applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes sur la Commune :

Enseignes			
Superficie totale inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie totale supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 20 m ²	Superficie totale supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie totale Supérieure à 50 m ²
Exonération	Réfaction-50% = 10,00 €	20,00 €	40,00 €

Pour mémoire, tarifs votés en 2021 appliqués en 2022

Exonération	Réfaction-50% = 10,00 €	20,00 €	40,00 €
-------------	-------------------------	---------	---------

Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)			
Préenseigne inférieure ou égale à 1,50 m ²	Préenseigne supérieure à 1,50 m ²	Dispositif publicitaire superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Dispositif publicitaire superficie supérieure à 50 m ²
Exonération	Réfaction-50%= 5 €	10,00 €	20,00 €

Pour mémoire, tarifs votés en 2021 appliqués en 2022

Exonération	Réfaction-50%= 5 €	10,00 €	20,00 €
-------------	--------------------	---------	---------

Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	
Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
30,00 €	60,00 €
<i>Pour mémoire, tarifs votés en 2021 appliqués en 2022</i>	
30,00 €	60,00 €

Délibération n° 20220629Y : Subvention de Fonctionnement 2022 Association FNACA

Sur le rapport de Etienne PERÉ, Adjoint au Maire délégué,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à la FNACA, d'un montant de 250 €.
- **PRÉCISE** que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts au budget, chapitre 65.

Délibération n° 20220629Z : Cession amiable bâtiment sis 30 Rue des Jacobins

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de vendre à Madame Aurore BANCHAUD et Monsieur Johan CROUAIL, le bâtiment sis à Pons, 30 Rue des Jacobins et un terrain à l'arrière d'une superficie d'environ 150 m², le tout issu de la parcelle cadastrée BE 1016, pour un montant de 12.000 € (douze milles euros).
- **INDIQUE** qu'en sus du montant indiqué ci-dessus, l'acquéreur aura à sa charge les frais de bornage.
- **INDIQUE** que l'acquéreur désignera le notaire de son choix et que les frais de notaire seront également à sa charge.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires.

Délibération n° 20220629AA : Institution Droit de Préemption Urbain sur les Fonds Artisanaux, Fonds de Commerce et les Baux Commerciaux

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 20 octobre 2010,
Vu l'avis de la chambre de commerce et d'industrie (CCI)
Vu l'avis de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
Vu le rapport élaboré par la SCET,

- **VALIDE** le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tel que présenté au conseil municipal et concernant les rues suivantes : Rue Charles de Gaulle, Rue de Verdun, Rue Pasteur, Rue des Jacobins, Cours Jules Ferry (en partie), Cours Alsace Lorraine (en partie), Rue Emile Combes et Avenue Gambetta.
- **INSTITUE** à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption, conformément aux articles L214-1 et L214-2 du code de l'Urbanisme, sur les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, ainsi que sur les aliénations à titre onéreux de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m².
- **DIT** que ce droit entrera en vigueur le jour où la délibération sera exécutoire, c'est à dire dès son affichage en mairie et sa publication dans les deux journaux locaux.

Délibération n° 20220629AB : Subvention CDCHS pour le fonctionnement du Cinéma Le Vauban

Sur le rapport de M. Thierry VIAUD, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention ci-annexée avec la C.D.C.H.S. qui verse une subvention, au titre de l'année 2022, de 25.000 € pour le fonctionnement du cinéma municipal Le Vauban de Pons.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
- **DIT** que la recette en résultant sera constatée au budget du cinéma le Vauban.

Délibération n° 20220629AC : Convention Office de Tourisme de Jonzac Haute Saintonge : dépôt vente billetterie pour le Donjon de Pons

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de dépôt-vente billetterie du Donjon de Pons, ci-annexée, avec l'Office de Tourisme de Jonzac.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération n° 20220629AD : Personnel Communal - Création d'un Comité Social Territorial (fusion CT et CHSCT)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DE CREER** le Comité Social Territorial (CST) de la Commune de Pons
- **DE FIXER** à 5 titulaires (et 5 suppléants), le nombre de représentants du personnel au CST ainsi créé.
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires (5 titulaires et 5 suppléants)
- **D'INFORMER** le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente-Maritime de la création de ce comité social territorial et de transmettre la délibération portant création du comité social territorial.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Délibération n° 20220629AE : Personnel Communal – RIFSEEP, Complément à la délibération n° 20190314I complétée par la délibération n° 20200624N

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'apporter les modifications suivantes à la délibération n°20190314I du 14 mars 2019 complétée par la délibération n° 20200624N :
 - L'article 2 de la délibération n° 20190314I du 14 mars 2019 modifié est ainsi complété :
 - **INSTITUE** à compter du 1^{er} juillet 2022, le RIFSEEP pour les agents en contrat à durée déterminée dont la durée initiale du contrat est au moins égale à 6 mois, occupant un emploi au sein de la commune à temps complet, temps non complet, temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières et cadres d'emplois énumérées dans les délibérations susvisées.
 - Le titre I « mise en place de l'IFSE » de la délibération n° 20190314I du 14 mars 2019 complétée par la délibération n° 20200624N est ainsi modifié :

1^{er}) L'article 2 « les bénéficiaires » est ainsi modifié :

Les agents titulaires, stagiaires, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, pour toutes les filières et tous les cadres d'emplois, ainsi que les agents en contrat à durée déterminée pour une durée supérieure ou égale à 6 mois et les agents en contrat à durée indéterminée, à temps complet, non complet ou à temps partiel.

Le RIFSEEP est versé individuellement et bénéficie aux agents appartenant aux filières et cadres d'emplois suivants :

Filière administrative : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs

Filière technique : techniciens territoriaux, agents de maîtrise, adjoints techniques

Filière culturelle : adjoints du patrimoine

Filière animation : adjoints d'animation, animateurs

Filière médico-sociale : agents spécialisés des écoles maternelles, auxiliaires de puériculture territoriaux, cadre supérieur de santé

- Le titre II « Mise en place du CIA » de la délibération n° 20190314I du 14 mars 2019 complété par la délibération n° 20200624N est ainsi modifié :

1^{er}) L'article 2 « les bénéficiaires » est ainsi modifié :

Après en avoir délibéré, décide d'instituer, selon les modalités ci-après, et dans la limite des textes applicables de la Fonction Publique Territoriale, le complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents titulaires, stagiaires, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, ainsi qu'aux agents en contrat à durée déterminée pour une durée supérieure ou égale à 6 mois et les agents en contrat à durée indéterminée, à temps complet, non complet ou à temps partiel.

- Toutes les autres dispositions indiquées dans la délibération n° 20190314I du 14 mars 2019 complétée par la délibération n° 20200624N restent inchangées.

Délibération n° 20220629AF : Convention Conseil Départemental 17 – Aménagement pluvial RD 234 Route de Colombiers

Sur le rapport de Monsieur Jean-Michel VELEZ, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée par le Conseil Départemental, la Commune de Pons pour la réalisation des travaux d'aménagement pluvial, RD 234, afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.
- **S'ENGAGE**, à participer à hauteur de 50 % du coût HT des études (estimation : 15 510,34 € HT) soit un montant de 7 755,17 € HT, conformément à la convention jointe à la délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire en temps utile au budget communal, les sommes nécessaires au règlement de la part des dépenses qui incombe à la Commune de Pons.
- **S'ENGAGE** à participer, au prorata de 50 % et dans les mêmes conditions spécifiées dans la convention, à toute réévaluation de l'opération rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte à intervenir.

Délibération n° 20220629AG : Enfouissement réseau génie civil télécom village des Chevaliers – Convention Orange et demande de subvention

Sur le rapport de Monsieur Jean-Michel VELEZ, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de travaux D17-54-22-145945 proposée par la Société ORANGE pour la dissimulation des réseaux de communications électriques : Route du 19 mars 1962, Rte de St Léger, Rue des Perdrix, Rue des Chevalier, Rue du Puits, Impasse Puisord.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental, en temps utile, pour demander une subvention pour l'enfouissement des réseaux génie civil télécom.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires.

Délibération n° 20220629AH : Syndicat de la Voirie – Documents budgétaires

Sur le rapport de Monsieur Gérard CLEMENT, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du dépôt en Mairie, conformément à la Loi du 6 février 1992, du compte administratif du Syndicat de la Voirie.

Délibération n° 20220629AI : DSP CAMPING – Avenant n° 2 au contrat de concession

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 2 au contrat de concession de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du camping municipal qui sera annexé à la délibération et faisant état de la mise à disposition du local commercial pour l'activité d'alimentation rapide, situé à côté du camping et spécifiant que les recettes en résultant seront intégrées aux recettes du camping pour le calcul de la redevance.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signé ledit avenant et tout document à intervenir.

Le L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire,
Jacky BOTTON



Affiché le : 01/07/2022